



## Contrat de caution valide?

Par **sam**, le **18/05/2012** à **18:24**

Bonjour, je voudrais savoir le fait d'avoir signé un contrat de caution me portant cautionneur, mais de n'avoir pas écrit quoi que ce soit ne porte-t-il pas le contrat nul. À savoir que le contrat a été écrit par une autre personne que moi. De même la somme sur laquelle je me suis mis caution est de 25000€ alors que le jour de la signature j'étais au RMI et je suis resté 2 ans au RMI

Par **pat76**, le **19/05/2012** à **15:54**

Bonjour, sur quoi porte le contrat pour lequel vous vous êtes porté caution? la personne qui vous l'a fait signé savait que vous étiez au RMI (RSA maintenant) au moment de la signature? De quand date ce contrat? C'est un contrat de crédit?